

INTERVIEW DE JEAN-LOUIS SANCHEZ



Vous avez choisi un titre volontairement provocateur, “La république des maires” pourriez-vous nous en expliquer les raisons ?

Le titre retenu pour cet ouvrage est tout sauf racoleur. Il s’agit de l’aboutissement d’un raisonnement. En effet, de nombreux ouvrages récents mettent en relief la crise de confiance des individus face aux réponses collectives..

Or la force de l’idée Républicaine réside dans l’attachement à la notion d’un contrat social entre tous les habitants d’un territoire. Ce rapport est aujourd’hui fortement ébranlé, alors qu’il conditionne la qualité même du projet républicain C’est pourquoi si l’on veut redonner à la République tout son sens, de projet, de source de mobilisation des énergies, il est indispensable de repartir de la base, de l’espace communal pour reconstruire du lien social, une identité collective bâtie non pas sur la diversité des origines mais sur un projet commun. Les maires avec leur forte légitimité peuvent jouer sur ce terrain là un rôle décisif tout particulièrement en période de crise ou chacun sent bien, combien une société fragmentée est une société désarmée.

Vous pensez qu’il est possible de résister à la progression du repli sur soi ? et comment ?

La première des voies et indiscutablement la plus importante est de parvenir à faire de chaque habitant, sur un territoire déterminé, un acteur de citoyenneté. C’est-à-dire de redonner à la citoyenneté une définition dynamique. Actuellement, elle n’est vécue qu’à travers des voies intermédiaires issues de la représentation électorale, alors qu’elle devrait être une production quotidienne de chacun d’entre nous. Nous devons pouvoir dire « Je suis citoyen » en sachant précisément ce que ça veut dire en termes de droits et de devoirs, en termes de réflexion et d’action. L’état de citoyen est tout sauf passif.

Comment cette citoyenneté réaffirmée peut-elle s’exprimer concrètement ?

Cette intention peut paraître abstraite, virtuelle. Elle peut pourtant trouver une déclinaison très concrète. Par exemple, notre pays se caractérise par une progression constante des besoins d’accompagnement des enfants et des adultes en difficulté ou isolés.

Et si les réponses professionnelles peuvent souvent couvrir certains besoins, il est clair que la fonction d’accompagnement nécessite une disponibilité que pourraient facilement fournir des personnes écartées de la vie professionnelle en raison de leur âge.

Or, la disponibilité des uns envers les autres ne se développe pas, faute d’être encouragée. Il convient donc aujourd’hui de généraliser toutes les expériences créatives de liens que sont les réseaux d’échange de savoir, les réseaux de soutien à la parentalité, les clubs intergénérationnels... L’enjeu est de parvenir à transformer ces initiatives souvent anecdotiques en politiques structurantes pour aboutir à ce que chacun se sente responsable de son voisinage, responsable de son territoire et non pas simplement consommateur de services sur son territoire.

Cette démarche peut être parfaitement opérationnelle à condition que les maires, qui sont indiscutablement les mieux placés, agissent en se donnant par exemple pour objectif de développer de façon exponentielle le bénévolat par la construction d’une véritable architecture du bénévolat apte à rapprocher toutes les offres et les demandes.

On peut aussi imaginer que les maires mettent à profit leur responsabilité sur l’école pour

créer un club intergénérationnel par groupe scolaire. Et plus globalement qu'ils veillent à ce que toutes leurs politiques, qu'elles soient culturelles, sportives ou éducatives agissent en faveur du lien social car si toutes les villes de France s'inspiraient des meilleures initiatives, le pays serait radicalement changé dans sa culture de la relation à l'autre.

Vous nous parlez là de l'ensemble des habitants, qu'en est-il du soutien aux plus défavorisés ?

Et bien là aussi, l'idée que la solidarité ne doit pas être qu'un projet porté par le souci de protection, mais qu'il doit être d'abord porté par la valorisation des relations d'écoute d'entraide et de respect pourrait aboutir à ce que nos réponses en matière de solidarité prennent une toute autre dimension. Nous avons aujourd'hui, indiscutablement, une solidarité de droit exemplaire. En revanche, notre solidarité humaine est pauvre. Il faut donc enrichir toutes nos réponses sociales avec une dimension de lien social renforcé.

Vous évoquez aussi, comme condition préalable pour réaliser ces évolutions, une réforme en profondeur de la gouvernance.

Oui. Je pense qu'il est indispensable de promouvoir ces réformes, en partant de la construction d'une relation nouvelle avec les habitants et le mouvement associatif. Il convient de réinventer les formes de consultation de la population en s'appuyant principalement sur des sondages d'opinion menés au domicile des personnes pour recueillir leur appréciation du contenu des services offerts, leur évaluation de la qualité humaine des services. L'ensemble des éléments recueillis permettrait de se retourner vers les différents professionnels et acteurs associatifs pour qu'ils intègrent davantage dans leur projet les attentes qualitatives de la population. Quant aux associations qui jouent un rôle de plus en plus utile, mais aussi de plus en plus formaté dans la délivrance de services, il est indispensable qu'elles se repositionnent d'avantage sur ce qui fait leur spécificité et leur légitimité. Ces dernières années, l'accent a été mis sur la professionnalisation du mouvement associatif au détriment du nécessaire recours à l'environnement humain bénévole.

Vous évoquez dans votre ouvrage la nécessité d'accompagner ces transformations d'une promotion des valeurs et plus particulièrement de la valeur républicaine inscrite sur les frontons des mairies : celle de fraternité.

Cela ne me paraît ni anecdotique ni illusoire. Ce concept de fraternité est tout sauf ringard. La plupart des philosophes du 20^e siècle l'avaient d'ailleurs inscrit comme perspective du 21^e siècle. Il s'agissait au fond de bien comprendre que le développement de la liberté et de l'égalité s'inscrivait dans l'idée, non pas de servir les dispositions naturelles de l'homme à l'individualisme, mais au contraire de développer par la liberté et l'égalité le sens du collectif, le sens de la fraternité.

Il est certes, illusoire de parler de fraternité s'il n'y a pas une véritable solidarité de droit. Mais, lorsque cette solidarité de droit est construite, il est alors possible de demander à chacun de s'impliquer de façon beaucoup plus active dans la préservation du projet collectif, dans sa déclinaison relationnelle et identitaire. En outre, la notion de fraternité trouve aussi sa modernité dans sa relation à la question de l'avenir. En effet, aujourd'hui, face à l'extension de la vulnérabilité, le nouveau clivage des forces de la pensée ne doit pas être alimenté par la seule référence aux enjeux traditionnels mais plutôt s'inspirer des valeurs de ceux qui privilégient dans leurs décisions, les impératifs du futur sur les impératifs du présent. Beaucoup de nos concitoyens ont oublié que la première responsabilité de chaque personne est de s'attacher à respecter l'avenir des jeunes générations. C'est pourquoi la question de la fraternité a aujourd'hui une connotation extrêmement moderne, dans un contexte de

vulnérabilité, et peut donc s'interpréter comme une réponse, non seulement à une quête d'excellence mais à une quête de survie.

La responsabilité que vous imputez aux maires sur le vivre ensemble, sur la fraternité, va-t elle contribuer au débat actuel sur la clarification des compétences ?

Indiscutablement, je pense qu'elle permet d'affirmer, dans le cadre d'un désordre assez considérable sur la question du "qui fait quoi", un élément de clarification. Les maires sont indiscutablement les mieux placés dans la revitalisation du vivre ensemble. Ceci n'hypothèque en rien la responsabilité d'autres acteurs et notamment de l'acteur départemental qui lui, en revanche, est probablement l'acteur le plus légitime pour soutenir les personnes en difficulté économique, physique ou psychologique. Une clarification des compétences s'impose afin de mettre l'accent sur le rôle sociétal des villes et le rôle social des départements. Ce qui peut faciliter leur complémentarité d'intervention.

La République des maires est donc bien un plaidoyer pour l'affirmation de la responsabilité communale dans la préservation du vivre ensemble, parce que c'est à la fois l'attente de l'opinion et la volonté de la très grande majorité des maires. Il faut d'ailleurs rappeler que 700 maires dont deux tiers des maires des plus grandes villes de France, n'ont pas hésité ces dernières années à signer une charte de la fraternité avec le souci de se lancer un défi : celui de contribuer à réorienter la marche de l'histoire dans le sens de la civilisation. De remettre la relation humaine au cœur de l'action institutionnelle.